

Comité Social et Économique Central (CSEC)

Comité Social et Économique d'Établissement (CSEE)

Comité Social et Économique d'Établissement (CSEE)

Commission Santé sécurité Conditions de travail

Commission Santé sécurité Conditions de travail

Représentants de Proximité

Représentants de Proximité

Représentants de Proximité

Représentants de Proximité

Ensemble nous irons plus loin

Comité Social et Économique d'Établissement (CSEE)

Le CSEE est une instance unique de dialogue social qui doit :

- ✓ Assurer le suivi de l'activité économique et sociale de l'entreprise
- ✓ Garantir la santé, la sécurité et les conditions de travail via la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)
- ✓ Proposer et gérer les activités socio-culturelles
- ✓ Remonter les revendications individuelles et collectives

Commission Santé sécurité Conditions de travail (CSSCT)

La CSSCT est une émanation du CSEE qui doit :

- ✓ Instruire les projets ayant un impact sur la santé, la sécurité, les conditions de travail des salariés. Elle informe préalablement l'ICRP concernée si c'est un projet local
- ✓ Prendre connaissance du rapport complet de l'expert, en cas d'expertise
- ✓ Transmettre un projet d'avis aux membres du CSEE au plus tard 7 jours calendaires avant la réunion de recueil d'avis du CSEE

Représentants de Proximité (RP)

- ✓ Être le relai du CSE et de la CSSCT en local
- ✓ Favoriser le dialogue social de proximité par le traitement des questions locales au plus près du terrain
- ✓ Se réunir en instance conventionnelle de représentants de proximité afin d'en faire un véritable organe local de discussions
- ✓ Faire traiter les revendications individuelles et collectives au niveau local

Ensemble nous irons plus loin

Le CSEE se réunit une fois par mois et traite :

✓ Des

Orientations stratégiques

✓ De la

Politique sociale

✓ De la

Situation économique et financière

Le CSEE travaille également avec des commissions obligatoires dont la CSSCT ou facultatives.

La CSSCT se réunit 4 fois par an et traite de la santé, sécurité et conditions de travail.

Le CSEE et la CSSCT délègue aux RP des sujets qui ont pour vocation à être traités en local.

Ensemble nous irons plus loin

Le CSEE fonctionne avec des commissions

Commissions obligatoires

- ✓ Pour les CSEE de plus de 300 personnes:
 - CSSCT
 - Commission formation
 - Commission information et aide au logement
 - Commission égalité professionnelle
- ✓ Pour les CSEE de plus de 1000 personnes:
 - Commission économique

Commissions facultatives



Ensemble nous irons plus loin